

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 9 décembre 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	<i>Excusé</i>
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Présidente	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Florence PULIDO	
M. Antoine BARDE		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christophe DEVENOGE	
M. Louis BOLDRINI		M. Christian HALLER	
M. Pierre BUHOLZER		M. Gilbert HUMBERT	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre LINGJAERDE		Mme Roberta RANNI	
		M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 novembre 2014.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations.**

a) Rapport de l'Association « Communes-Ecole ». Année 2013-2014 (M. Philippe GAILLARD, rapporteur).

✚ **Délibération N° 67.** Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de TTC 150'000 F pour l'octroi d'une subvention à la commune d'Hermance – Rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club – (HRRC). Rubrique 34-352 - Sport - « Dédommagement à des collectivités publiques ».

- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 6. Propositions individuelles et questions.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 novembre 2014

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (2 abstentions : MM. Pierre BUHOLZER, Christophe CHAPOTAT), **le procès-verbal de la séance du mardi 11 novembre 2014 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 2

Communications du bureau

Mariage de M. Antoine BARDE

Mme la Présidente, au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal, souhaite les vœux les meilleurs à M. et Mme Antoine et Stéphanie BARDE pour leur récent mariage.

Planning des séances du Conseil municipal et des commissions – 1^{er} semestre 2015

Mme la Présidente informe que le bureau du Conseil municipal et les Présidents des commissions se sont rencontrés avant la présente séance pour fixer les dates des prochaines réunions jusqu'à fin mai 2015, sachant que la séance d'installation du Conseil municipal pour la législature 2015-2020 est d'ores et déjà fixée par le Conseil d'Etat au mardi 2 juin 2015. Le planning récapitulatif sera envoyé à tous et disponible sur CMNet dans les meilleurs délais.

Aide humanitaire – Don à Médecins sans frontières - EBOLA

Mme la Présidente informe avoir reçu un courrier de remerciements de « Médecins sans frontières », le Comité est très touché par le don fait par la Commune pour la lutte contre EBOLA.

Point 3

Rapport des commissions et délibérations.

a) Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 4 novembre 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD, délégué à l'Association « Communes-Ecole » et rapporteur.

M. Philippe GAILLARD donne rapport de l'Association « Communes – Ecole » pour l'Exercice 2013-2014.

Pour l'année 2013-2014, l'Association a proposé pour la 1^{ère} période 111 cours et 99 pour la 2^{ème}. Elle en a ouvert 82 pour la 1^{ère} période et 65 pour la 2^{ème}. Ces cours sont répartis dans 8 secteurs : art et ateliers, culture, détente, informatique, langues, sports, nature et voile.

Elle a enregistré pour la 1^{ère} période, 883 demandes d'inscription et 725 pour la 2^{ème}. En 1^{ère} période, 796 inscriptions ont pu être confirmées et 626 pour la 2^{ème}. Pour la rentrée, il est à relever une forte croissance, puisque les élèves confirmés sont une centaine de plus qu'en 2012 et 200 de plus qu'en 2011. La moyenne des élèves par cours est de 9,7. Une cinquantaine d'enseignants travaillent pour l'Association.

Au niveau finances, l'année 2013-2014 se termine avec un résultat positif de 4'223 F.

Sur les 27'936 habitants des 12 communes membres, Anières en compte 2544, ce qui donne un pourcentage de 9.11.

La subvention de la commune d'Anières s'élève à 2'367.70 F pour la réalisation du programme et à la participation aux inscriptions et à 5'008.60 F pour sa participation aux salaires du secrétariat.

Pour la commune d'Anières, 108 inscriptions ont été faites pour l'année.

Le secteur informatique a été complètement renouvelé avec l'achat de nouveaux appareils et des propositions de cours en lien avec la demande actuelle et les nouvelles technologies (PC, Mac, tablettes, smartphones, etc.).

En mars 2014, les élèves de Communes-Ecole exposaient leurs travaux au Manoir de Cologny durant 8 jours. Cette exposition fut une belle réussite.

(Rappel sur les communes membres de « Communes-Ecole » : Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandoeuvres).

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD pour son rapport.

Délibération No 67

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de TTC 150'000 F pour l'octroi d'une subvention à la commune d'Hermance – Rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club – HRRC – Rubrique 34-352 – Sport – « Dédommagement à des collectivités publiques ».

Avant la lecture de cette délibération, Mme la Présidente ouvre le débat.

M. Louis BOLDRINI rappelle qu'usuellement les communes répartissent les frais par tête d'habitant. Il demande pour quelle raison la commune d'Anières vote un montant 150'000 F sur les 350'000 F de travaux envisagés, étant donné qu'elle ne compte pas la moitié des habitants de l'ensemble des trois communes.

M. Patrick ASCHERI explique qu'il a été fait preuve d'originalité pour cette répartition financière, car la moitié de la somme a tout d'abord été répartie entre les trois communes. Ensuite, le solde a été divisé par le nombre d'habitants. En somme, chaque commune porte une responsabilité similaire, mais contribue aussi à hauteur de sa population.

M. Philippe GAILLARD observe que le terrain est situé en France et s'interroge à ce sujet.

M. Patrick ASCHERI répond que ce terrain, sis à Chens-sur-Léman est une propriété privée de la commune d'Hermance.

Mme Denyse BARBEZAT tient à souligner qu'il y a beaucoup d'enfants d'Anières inscrits au HRRC et qu'il avait déjà été évoqué de rénover les infrastructures de ce Club pour assurer un bon encadrement des jeunes.

M. Patrick ASCHERI souligne que les préoccupations du HRRC sont les mêmes pour ce club que pour celui du FC CoHerAn, où les vestiaires sont dans un état lamentable. Par exemple, la commune d'Anières était intervenue en hiver pour acheter une nouvelle chaudière, car les enfants se douchaient à l'eau froide après leurs entraînements. M. le Maire se dit honteux d'accueillir des écoles de rugby ou de football dans de telles conditions, alors que les capacités financières des trois communes permettent de les rénover.

M. Pascal WASSMER estime également que les communes doivent intervenir. Il ajoute que le rôle d'une commune est de soutenir un club qui agit pour toute la région et tente de s'y intégrer, comme l'ont prouvé les membres du HRRC lorsqu'ils ont participé à la fête des Promotions d'Anières et donc à la vie du village.

M. Patrick ASCHERI avait subordonné l'entrée en matière de la commune d'Anières à la condition de clairement définir la région en question, car cela n'était pas clair. Dans un premier temps, les communes concernées étaient Arve-et-Lac, ainsi que Veigy, Douvaine et Chens-sur-Léman. Il a été décidé d'un commun accord avec le HRRC de limiter la région à CoHerAn et Chens-sur-Léman, qui seront dorénavant les sponsors du Hermance Région Rugby Club. Cela devra être à

terme clairement identifié sur les différents documents et chaque nouveau sponsor devra payer sa soulte pour rajouter son blason.

Mme Florence PULIDO s'interroge sur la raison pour laquelle Chens-sur-Léman ne participe pas au financement de la rénovation.

M. le Maire répond que cela résulte d'un problème de transfert d'argent entre municipalités établies en France et en Suisse. Il est en effet difficile pour Chens-sur-Léman de faire transiter de l'argent de l'autre côté de la frontière pour financer le HRRC. Cette commune participe toutefois à hauteur de 15'000 euros à 20'000 euros par année pour l'entretien des installations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 67 et propose de passer au vote.

Délibération No 67

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de TTC 150'000 F pour l'octroi d'une subvention à la commune d'Hermance – Rénovation des infrastructures du Hermance Région Rugby Club – HRRC – Rubrique 34-352 – Sport – « Dédommagement à des collectivités publiques ».

Vu le crédit budgétaire de TTC 5'000 F, rubrique 34-352 – Sport – « Dédommagement à des collectivités publiques », voté dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

Vu les différentes séances de la commission intercommunale « Sport » ;

Vu les séances des magistrats de CoHeran ;

Vu les différents contacts et courriers avec le Comité du Hermance Région Rugby Club (HRRC) ;

Vu le devis transmis par le HRRC aux communes de CoHerAn relatif au projet de rénovation des infrastructures dudit Club, version du 19.08.2013, d'un montant de TTC 343'000 F ;

Vu le projet de clé de répartition financière entre les communes de CoHerAn ;

Vu que la commune d'Hermance est propriétaire du terrain du HRRC, sis sur le territoire de la commune de Chens-sur-Léman en France voisine, et qu'elle sera en charge du contrôle des dépenses relatives à la rénovation de ces infrastructures ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de TTC 150'000 F représentant la part d'Anières au titre de subvention à la commune d'Hermance, propriétaire du terrain du Hermance Région Rugby Club, permettant la rénovation des infrastructures du HRRC.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 34-352 – Sport « Dédommagement à des collectivités publiques ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. le Maire remercie l'Assemblée pour ce vote, qui permettra, notamment aux jeunes de la Commune, une pratique de ce sport dans des conditions acceptables.

Point 4 **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

Réception des jeunes citoyens – Proposition d'une nouvelle formule

M. le Maire n'a qu'une seule proposition à formuler au sujet de promotions citoyennes. Pour l'année 2015, une seule séance a été réservée pour la réception des jeunes citoyens, au lieu des deux séances habituelles. Il a en effet été constaté que les jeunes intervenaient très peu lors des séances du Conseil municipal qui leur étaient réservées et qu'elles ne donnaient lieu à aucun réel échange.

Le Maire et les Adjoints proposent d'accueillir les 37 jeunes qui auront 18 ans en 2015, de les inviter à un apéritif dînatoire avec le Conseil municipal, une partie officielle et la remise de souvenirs. A 19h.15, le Maire et deux membres du Conseil municipal les accompagneront au Théâtre du Léman en bus. Ils assisteront à cette manifestation de 20h.00 à 23h.00 et les jeunes seront ramenés à Anières.

M. Louis BOLDRINI approuve cette proposition, car les séances du Conseil municipal réservées aux jeunes ne donnaient pas lieu à un véritable échange, hormis lorsque les discussions portaient sur le local autogéré pour jeunes. La nouvelle formule se greffera à l'existant et permettra certainement d'améliorer le souvenir que garderont les jeunes de leur cérémonie des promotions.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

À la majorité (14 oui, 2 abstentions : Mme Caroline BENBASSAT, M. Christian HALLER), le Conseil municipal accepte la nouvelle formule consistant à organiser un apéritif dînatoire et une partie officielle à 18h.00 puis à accompagner les jeunes à 19h.15 au Théâtre du Léman.

Mme la Présidente demande qui, parmi les Conseillers municipaux, serait susceptible d'accompagner les jeunes avec un membre de l'Exécutif le lundi 23 février 2015.

M. le Maire, M. Louis BOLDRINI et Mme Florence PULIDO se portent volontaires.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 5 **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Patrick ASCHERI, Maire.

Fête populaire le mardi 3 février 2015 à 19h.00

M. le Maire remercie les Conseillers municipaux de réserver la date du mardi 3 février 2015 à 19h.00. Au lieu d'organiser l'apéritif habituel pour les nouveaux habitants et les nouveaux naturalisés, la commune d'Anières invitera cette année à une fête toute la population aniéroise, car elle aura l'honneur d'accueillir le premier citoyen de la République et Canton de Genève, M. Antoine Barde (Président du Grand Conseil).

Une fête sera organisée à la hauteur de cet événement.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de communications à annoncer au Conseil municipal ce jour.

Point 6 **Propositions individuelles et questions.**

Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières - Nomination

M. Louis BOLDRINI (Capitaine) annonce que trois sapeurs-pompiers ont brillamment réussi l'École de sous-officiers durant l'automne dernier et seront nommés sous-officiers à partir du 1^{er} janvier 2015.

Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières - Opération de vente de peluches pour le Téléthon

M. Louis BOLDRINI annonce que la Compagnie a participé à l'opération de vente de peluches pour le Téléthon qui a rapporté une somme assez conséquente. Il remercie tous les membres de la compagnie des sapeurs-pompiers qui ont donné du temps bénévolement pour cette association.

Colis pour les Aînés – Personnes seules de 75 ans et plus

Mme Florence PULIDO annonce qu'elle-même, Mme Caroline BENBASSAT, M. Gilbert HUBERT, ont préparé les colis des Aînés avant la séance. Les Conseillers municipaux peuvent donc récupérer les cartons au carnotzet, conformément à la liste déposée à côté, ainsi que la bougie et la branche de sapin. En revanche, les cartes de vœux de la mairie ne sont pas encore arrivées et seront disponibles prochainement.

Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières

Mme Florence PULIDO souhaite faire rapport du Conseil de fondation de la T'Anières du 12 novembre 2014.

Bilan de la rentrée :

- *Cette année, le taux d'occupation du décloisonné est de 63 %, ce qui est assez bas comparé au taux des années précédentes (de 85 à 98 % depuis 2010). Ce taux va probablement augmenter un tout petit peu car les enfants ont la possibilité de venir une 5^{ème} demi-journée à partir de 3 ans révolus.*
- *Le taux d'occupation de la GDTP est de 88 %. Au mois de janvier, il sera probablement à 90 %, vu que les enfants de 2 ans révolus peuvent venir une 3^{ème} matinée. Le taux de la GDTP correspond tout à fait aux attentes.*
- *Le taux de fréquentation des enfants aniérois est stable. Il y a actuellement 37 enfants inscrits et les années précédentes, les chiffres variaient entre 38 et 47 enfants.*
- *En revanche, le nombre d'enfants hors Commune a fortement diminué. Il y a 15 enfants inscrits. Les années précédentes, le nombre d'enfants hors Commune étaient entre 25 et 48.*
- *Depuis l'ouverture de l'IAM en 2009, on remarque qu'il n'y a pas d'impact direct sur la fréquentation de la T'Anières.*
- *La baisse de fréquentation de la T'Anières ne s'explique pas non plus par une diminution de la natalité. Le taux reste plus ou moins le même qu'en 2009. 126 naissances en 2009 et 122 en 2014.*
- *Une grande réflexion va être menée au Bureau sur ce que le marché demande, sur le taux d'occupation et sur les doubles inscriptions qui peuvent fausser les réelles occupations à la rentrée.*
- *Ce n'est pas parce que l'on constate une diminution du nombre d'inscrits cette année qu'il est nécessaire de prendre des mesures conséquentes, alors que l'on vient de passer 4 ans de modifications d'horaires. Cependant, essayer de comprendre et stabiliser la situation paraît important.*
- *L'idée n'est pas de créer une crèche bis, car le bâtiment ne s'y prête pas et il n'y aurait pas nécessairement la demande non plus, mais le but premier de la T'Anières est bien de sociabiliser les enfants.*
- *Les inscriptions pour la rentrée 2015 auront lieu au mois de mars 2015. Cela permettra de voir si la même dynamique que cette année se profile ou si c'était seulement sur 1 exercice. Un autre point nous a interpellés, aujourd'hui on supporte le dimensionnement de la T'Anières selon les inscriptions, alors que certains parents désinscrivent leurs enfants en septembre et les effectifs du personnel sont effectués en fonction de ces inscriptions.*
- *Au niveau de la baisse de fréquentation, la prise en charge des enfants est différente. Elle permet de faire plus d'activités. Il est plus facile de faire des sorties ou des ateliers sous différentes formes par exemple. Certains après-midi, 2 éducatrices arrivent à se libérer et sont en train de réactualiser tout le projet institutionnel. Le fait que mêmes si les éducatrices sont moins présentes avec les enfants à certains moments, elles ne sont pas pour autant moins occupées.*
- *Cette année, l'équipe a décidé d'apprendre les éco-gestes aux enfants. Cette initiative repose sur le projet « Adèle et Barnabé » de la ville de Carouge. Il y a des affichettes, des autocollants et des petites marionnettes mettant en scène des actions écologiques. Les enfants s'engagent sous forme de petit contrat et vont régulièrement à la déchetterie.*
- *Les éducatrices font régulièrement différentes formations continues sous forme d'ateliers. Ensuite, elles font partager leurs apprentissages au reste de l'équipe.*
- *L'établissement accueille 6 enfants en intégration. 1 enfant a un diagnostic posé et les 5 autres enfants ont des réseaux qui se mettent en place, ce qui représente beaucoup de travail pour toute l'équipe, car il y a de nombreux suivis et réunions avec les différents intervenants.*
- *Concernant l'Hospice Générale, 1 enfant est inscrit sur les 3 places possibles. La collaboration est plus faible que les autres années vu les moyens réduits mis à disposition de l'Hospice Général. Ils n'ont, par exemple, plus la possibilité de recourir à des traducteurs.*
- *Lorsque l'institution accueille des enfants avec des troubles du comportement, il y a toujours une période d'intégration pour être sûr que celle-ci ne se fasse pas au détriment du groupe. L'intégration a ses limites, mais il est bien de permettre aux enfants d'apprendre les différences et cela donne une chance aux enfants ainsi qu'aux familles.*
- *L'exercice du feu avec évacuation a enfin eu lieu et a bien fonctionné. Toutes les éducatrices étaient présentes et contente d'y avoir participé. Cela leur a permis de mieux connaître la marche à suivre en cas d'incendie. Un nouvel exercice d'évacuation aura lieu au printemps, avec la grosse artillerie cette fois.*

Budget 2015 et comptes 2014 :

- *Le budget 2015 est presque identique à celui de 2014. 805'244 F pour 2015 et 820'989 F pour le budget 2014. Cette baisse est principalement liée à une organisation différente des non-diplômées.*

- *Ecolages et contributions extérieures (26 % des recettes). L'estimation 2014 est dans la cible du budget 2015. 184'000 F actuellement et 181'460 F au budget 2014. Pour le budget 2015, une baisse de 49'000 F est due au taux d'occupation plus faible en septembre 2014. 135'000 F au budget 2015.*
- *Subvention nette de la commune d'Anières (74 % des recettes). Pour les comptes 2014, la contribution nette de la Commune devrait être en dessous du budget. 475'000 F actuellement. 519'378 F au budget 2014. Pour le budget 2015, une augmentation de 90'000 F par rapport à l'estimation de 2014 s'explique par la baisse des écolages qui est de 49'99 F et une augmentation de la cotisation LPP qui est de 33'000 F. 475'000 F actuellement. 565'000 F au budget 2015.*
- *L'écart de 105'000F entre le total des charges diminué des recettes et la subvention nette d'Anières correspond au loyer qui ne donne pas lieu à un transfert financier.*
- *Ressources humaines (72 % des charges), l'estimation des comptes 2014 est de 49'000 F en dessous du budget principalement en raison du report de la LPP. 551'600 F actuellement. 600'395 F au budget 2014. Pour le budget 2015, une hausse de 28'000 F contre les estimations des comptes 2014 est due au fait de la baisse de la masse salariale de 8'000 F, hausse de la LPP de 33'000 F et frais de formation de 2'000 F. 551'600 F estimations 2015. 579'594 F au budget 2015.*
- *Animation et matériel (1,7 % des charges). Pour l'estimation 2014, les dépenses devraient être plus basses que le budget. 9'500 F actuellement. 13'600 F au budget 2014. Pour le budget 2015, la même somme de 13'600 F a été inscrite.*
- *Autres charges d'exploitation (26,4 % des charges). Pour les estimations des comptes 2014 et le budget 2015, les dépenses restent dans les mêmes ordres de grandeur. 205'894 F au budget 2014. 210'850 F au budget 2015. Ce budget tient compte du montant du loyer qui est valorisé. Ainsi, il n'y a pas de transfert d'argent.*
- *Pour les charges hors exploitation, les estimations des comptes 2014 et le budget 2015 restent autour des 1'200 F, ce sont principalement les frais bancaires.*

Pour conclure, Mme Florence PULIDO informe que l'Assemblée a approuvé le budget 2015 à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie Mme Florence PULIDO pour son rapport très détaillé.

Mme Caroline BENBASSAT remercie Mme Florence PULIDO pour ses explications sur la T'Anières. Elle se dit préoccupée de la baisse à 15 enfants d'hors-commune et se demande si des pistes peuvent être explorées pour remédier à cette situation.

Il semble que peu de formations bilingues existent en Suisse romande pour les jeunes enfants, alors qu'il s'agirait d'aborder de manière ludique les langues étrangères depuis la petite enfance. Or, d'après Mme Anne EMERY-TORRACINTA, le budget ne permet pas dans l'immédiat d'engager des enseignants ou de créer des formations pour les langues. Mme Caroline BENBASSAT suggère donc de créer des ateliers bilingues à la T'Anières, car cela permettrait de répondre à une lacune en la matière et inciterait des parents à y inscrire leurs enfants.

M. Antoine BARDE propose de renvoyer le rapport de Mme Florence PULIDO en commission et d'y examiner la proposition de Mme Caroline BENBASSAT, au lieu de traiter ce sujet relativement important dans les divers.

M. Patrick ASCHERI explique que le rapport de Mme Florence PULIDO a pour but d'attirer l'attention sur l'avenir de la T'Anières et d'établir un diagnostic de ce qui conduit à une baisse de la fréquentation avant de chercher à y remédier. Il faut se poser la question si la diminution de la fréquentation est due à un facteur conjoncturel ou à une restructuration régionale et faire un diagnostic. Le Conseil de Fondation sera ainsi saisi en fonction des différentes variantes et des constats. Ensuite, les représentants au Conseil de fondation, à savoir Mme Isabelle de PLANTA, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et Mme Florence PULIDO, feront un rapport aux conseillers municipaux. Puis, il s'agira de saisir la commission sociale par rapport aux différentes propositions.

M. Patrick ASCHERI précise toutefois que le problème qui a été identifié n'est pas trop préoccupant, car le budget est respecté, mais il s'agit de s'attendre malgré tout à une diminution des rentrées de participation de certains parents. En revanche, il s'agit de remédier à court terme au problème plus immédiat des parents qui inscrivent leurs enfants dans plusieurs institutions, ce qui augmente les charges de la T'Anières, étant donné que le personnel est calculé en fonction de ces chiffres au mois de mars pour la rentrée de septembre. Il estime inacceptable que certains parents n'assument pas leurs responsabilités et il suggère, par exemple, de les contraindre à verser une somme déjà au moment de l'inscription.

Séances du Conseil de Fondation de la T'Anières

Mme Isabelle de PLANTA regrette que les dates des séances du Conseil de Fondation de la T'Anières soient communiquées tardivement, car il est difficile pour ses membres de s'y rendre.

Voyage du Conseil municipal – Pays Basque

Elle souhaite également remercier Mme Dominique LAZZARELLI pour avoir organisé le voyage, qui s'est très bien passé sous un ciel somptueux.

Fenêtres de l'Avent

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que les Fenêtres de l'Avent se dérouleront le jeudi 11 décembre à Chevrens.

Une centaine de personnes se sont déplacées jeudi 4 décembre dernier à la Fenêtre de l'Avent de l'Hospice général au foyer d'Anières. Les pensionnaires et les demandeurs d'asile étaient heureux de recevoir les visiteurs. Ces derniers ont pu visiter le bâtiment, qui est très propre, bien organisé et un bel espace enfants y a été aménagé, ce qui explique peut-être pourquoi moins d'enfants sont pris en charge à la T'Anières.

Les collaborateurs de l'Hospice général sont très dynamiques et étaient ravis de recevoir les visiteurs, à tel point qu'ils s'inscrivent déjà l'année prochaine pour une nouvelle Fenêtre de l'Avent.

Soirée de l'Escalade

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI annonce qu'elle-même, Mme Roberta RANNI et M. Pascal Wassmer seront en charge de la partie officielle de la soirée de l'Escalade, autrement dit la lecture de la liste des morts. Des écharpes seront à disposition des Conseillers municipaux qui souhaitent monter sur scène et participer au bris de la marmite. Ceux qui souhaitent faire partie du jury qui choisira les plus beaux déguisements peuvent s'annoncer auprès de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

M. Louis BOLDRINI souhaite que les Conseillers municipaux chantent deux fois la dernière strophe du couplet de « Cé qu'è lainô ». D'habitude, les élus ne la chantent qu'une seule fois, ce qui gâche quelque peu cet hymne genevois.

Distribution d'habits à l'Hospice général

Mme la Présidente annonce que l'Hospice général organisera une distribution d'habits le 23 décembre prochain. Les conseillers municipaux qui souhaitent donner des habits peuvent les apporter directement à l'Hospice général au lieu de les mettre dans les containers prévus à cet effet.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h.50

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :